
Renvoi au comité de liquidation de la pétition du citoyen Evrard, brigadier, qui réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de liquidation de la pétition du citoyen Evrard, brigadier, qui réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24309_t1_0474_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Carmagnole qui a eu en très peu de tems un mouvement considérable pour cause de maladie, a déposé a l'hôpital 250 hommes, dont les maladies se sont déclarées très graves et[,] de plus[,] ont fait tomber par leur malignité les hommes les plus robustes; rien n'a effrayé deshogues; plus le mal était grand, plus il redoublait de zèle, moins il voyait le danger qu'il courait lui même; déjà[,] par ses soins assidus, plusieurs étaient soulagés, tous lui tendaient les bras; mais enfin il fallut céder; le Physique ne répond presque jamais au moral. Cet homme précieux tomba malade, et après avoir balancé pendant 8 jours entre la vie et la mort, il succomba. On reconnut que sa maladie était la même que celle dont était mort plusieurs de la Carmagnole, et qu'elle avait le même caractère de malignité; ainsi, vous voyez, Citoyens, que cet homme a été sacrifié par le zèle qu'il mettait à donner ses Soins aux braves sansculottes; vous savez combien cet homme était méritant; quelle perte l'hôpital, Je dirai plus[,] la patrie, fait dans ce Citoyen; mais vous ne pouvez vous faire aucune idée de la position malheureuse de cette veuve; des intérêts particuliers lui donnent la certitude de ne rien avoir des parents de son mari; elle est d'une famille peu aisée; en un mot[,] il ne lui reste rien, si ce n'est la douleur toujours renaissante de la perte de son mari. Ainsi la Loix qui parle positivement en sa faveur, et le mérite de Deshogues, concourent à lui procurer la pension due aux veuves d'hommes morts en activité de service.

Veillez donc[,] Citoyens, prendre en considération une demande qui n'a d'autre considération à son appui que la justice; mais qui suffit dans le règne de l'égalité: il est de vrais sansculottes de se signaler par des actions de Bienfaisance.

DESPLANQUES, V^{ve} DESHOGUES.

[Certificat de la Municipalité de Rocher de la liberté]

Nous, Maire, officiers Municipaux et notables de la Commune de Rocher de la liberté, Cydevant Saint Lo[,] département de la manche, Certifions à qui il appartiendra que la Citoyenne Jeanne-Louise-Catherine desplanques[,] native de cette Commune, veuve du Citoyen Louis-Jean-Clair deshogues[,] officier de Santé dans l'hôpital de la Marine à Cherbourg, est née sans aucune fortune; et que l'état triste dans lequel elle est réduite, lui donne lieu d'espérer de jouir de la pension accordée aux personnes qui sont nécessiteuses

Donné en la Maison Commune le 14 Mess. II.

AURY (mairie), BARRIER (off. mun.), LE ROUX (agent nat.), JEANDAMEMME (notable), LECARDONNEL (off. mun.), Leonard PICQUENARD (Notable), POUILLAIN (notable), GAUGAIN (off. mun.), VUILLARD Pere (Notable), ph^e. VAULTIER (Off. mun.), GAUTIER (off. mun.), SURGET (notable), LECOURNEURME (off. mun.) [et 2 signatures illisibles (dont celle du secrét. g^{al})] (1).

(1) En marge: « Vu au directoire du district du Rocher de la liberté le 17 Mess. II BAUFILS, CAUCHARD, BOURDON, DURIER » et, au v^o: « vu au c. revol. du rocher de la Liberté le 18 Mess. II. Lh. Venque, Themane, J. Née, Gaudye, Dubuisson, Burnet [et 2 noms illisibles]. »

[Certificat du Contrôleur de l'Hôpital de la Marine et des officiers de santé]

Je Soussigné, employé civil, faisant fonctions de Contrôleur de l'hôpital de la marine de Cherbourg, certifie que Jean-Louis-Clair-Deshogues, âgé de 28 ans, natif de la commune notre dame de Cenilly, district] de Coutances dép^t de la manche, aide-pharmacien, est entré audit hôpital en laditte qualité, le 18 brumaire an II et y est décédé le 4 ventose suivant, en activité de service; qu'il s'y est toujours comporté avec autant d'assiduité que d'intelligence; qu'il est mort victime de son zèle en prodiguant ses soins aux malades dont l'hôpital regorgeoit alors par l'espèce de contagion occasionnée par les fregattes de l'Etat[,] notamment la Carmagnole; et qu'enfin il emporta avec lui le regret du dit hôpital le 24 mess. II.

LURAQUERYE

nous officiers de santé de La marine au port de cherbourg, certifions que les faits cy dessus énoncés sont conformes à la vérité. le pharmacien deshogues fut tellement victime de son zèle, qu'il retourna parmi les malades, avant que sa convalescence fût terminée, et la rechûte termina sa carrière le 4 ventose, comme il est rapporté.

au dit hôpital, le 24 mess. II.

Macellerie, Louays, Duvergé

33

Le citoyen Evra[r]d, employé des fermes avec le titre de brigadier, réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite.

Renvoi au comité de liquidation (1).

[Le C^l. Evrard Cy dev' B[riga]dier employé dans les fermes, au poste de Bisping (2), présentement domicilié à reling (3) Au Présid. de la Conv.; Reling, quintidi 3^e Decade de Mess. II] (4)

Expose que, malgré que je me sois conformé dans le tems voulu à l'article 11 de la Loi du 4 avril, (vieux styl) concernant les employés de la ferme ayant droit ou jouissant d'une pension; du nombre des derniers, je n'ai cependant joui, ni perçu en aucune manière, depuis 2 ans 7 mois, la gratification qui m'est allouée, comme il en constate par mon certificat de retraite cy Joint...

Il me suffira sans doute[,] pour implorer votre justice et intéresser votre bon cœur, de vous exposer, Citoyens Représentants, que[,] père de famille et exposé sur un pays limitrophe, cette privation de ma retraite n'ajoute pas peu à ma mauvaise position; dénué de tout par mon âge et mes infirmités[,] me trouvant hors d'état de travailler, après 31 ans 9 mois de service dans la ditte ferme, n'ayant enfin pour ressource que l'espoir d'être remboursé des ar-

(1) P.V., XLII, 158.

(2) Distr. de Dieuze, Direction de Nancy.

(3) Pour Remeling (?), distr. de Sarre-Libre [Sarrelouis], Moselle.

(4) C 314, pl. 1255, p. 23.